

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 ajournée au mardi 19 mai 2009, du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du conseiller, monsieur le conseiller Daniel Leblanc :

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel

Étaient absents : Mario Lasalle  
Denis Laporte (arrivée à 20 h 10)

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**R 178-2009**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** le maire et le maire suppléant sont absents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau appuyé André Picard et unanimement résolu par les conseillers que Daniel Leblanc agisse comme président d'assemblée.

**ADOPTÉ**

**179- 2009**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le conseiller Daniel Leblanc ouvre la séance et constate le quorum.

**R 180-2009**

**MANDAT À LA FIRME Bafa POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

**ATTENDU QUE** le 2 février 2009, la municipalité mandatait la firme Bafa pour préparer un rapport résumant et caractérisant les lieux où doivent être réalisés des travaux pour l'installation d'un quai flottant municipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater la firme Bafa pour procéder à la demande de certificat d'autorisation au MDDEP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la municipalité de Crabtree autorise madame Josiane Reynolds, biologiste de la firme Les Consultants Bafa inc., à présenter et à signer pour et au nom de la municipalité de Crabtree une demande de certifications d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), concernant le projet de quai flottant municipal.

**QUE** la municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**D'autoriser** le paiement de 513 \$ au nom du ministère du Revenu pour les frais rattachés à la demande.

**ADOPTÉ**

**R 181-2009**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA 11<sup>E</sup> RUE**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le maire, Denis Laporte et le directeur général, Pierre Rondeau soient autorisés à signer le contrat avec Jobert inc. concernant les infrastructures urbaines de la 11<sup>e</sup> Rue et de la 3<sup>e</sup> Avenue;

**ADOPTÉ**

**R 182-2009**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DES TERRASSES DU CHARME ET DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR PLUSIEURS RUES**

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'entériner et autoriser la signature par le directeur général, Pierre Rondeau et le directeur général adjoint Christian Gravel pour et au nom de la municipalité du contrat, signé le 6 mai 2009, avec Généreux Construction inc. concernant les infrastructures urbaines du développement domiciliaire Les Terrasses du Charme et du prolongement des services municipaux sur plusieurs rues.

**ADOPTÉ**

**183-2009**

**DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÉGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 19 mai 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 61 273,75 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

**R 184-2009**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 16 992,91 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**R 185-2009**

**ACHAT D'UN MODULE DE QUAI**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut procéder à l'installation d'un quai en bordure des lots, 197-280, 197-281 et 197-282;

**ATTENDU QUE** le 2 février 2009, le Conseil mandatait par la résolution R 033-2009, la firme Bafa inc. pour réaliser une étude de caractérisation du milieu naturel en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**ATTENDU QUE** le 6 avril 2009, le Conseil adoptait la résolution R 122-2009 demandant que le projet de quai municipal soit retenu afin d'être présenté à la MRC de Joliette dans le cadre du Pacte rural afin de réserver un montant de 18 829 \$ pour ce projet.

**ATTENDU QUE** le 6 avril 2009, le Conseil adoptait la résolution R 122-2009 demandant que le projet de quai municipal soit retenu afin d'être présenté à la MRC de Joliette dans le cadre du Pacte rural afin de réserver un montant de 18 829 \$ pour ce projet.

**ATTENDU QUE** le 19 mai 2009, le Conseil consultait les propriétaires concernant le projet d'installation d'un quai d'accès au réservoir du moulin retenu par le barrage de l'usine Kruger;

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre du 19 mai, les 12 propriétaires présents ont donné un avis favorable;

**ATTENDU QUE** le 21 avril 2009, la MRC de Joliette adoptait la résolution numéro 82-04-2009 autorisait le versement d'une subvention au montant de 18 829 \$, dans le cadre du Pacte rural, à la municipalité de Crabtree pour la réalisation du projet d'aménagement d'un quai flottant;

**ATTENDU QU'**un projet de quai (première phase) au coût de 20 500 \$ (excluant les taxes) a été présenté par la firme STRUCTURE MARINE AMARCO INC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **QUE** le Conseil procède à l'achat d'une première section de quai auprès de la firme STRUCTURE MARINE AMARCO INC au coût de 20 500 \$, excluant les taxes;
3. **QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau à signer le Contrat pour la fourniture d'un système de quais flottants;
4. **QU'**un dépôt de 3 459,38 \$ représentant 15% du contrat soit versé au moment de la signature du contrat;
5. **QUE** cette somme soit prise à même les budgets réservés aux Parcs et Terrains de jeux en créant le poste 72-701-50-738 « *projet quai municipal* » qui lui, sera remboursé en partie à même la subvention de 18 829 \$ du Pacte rural.

**ADOPTÉ**

**R 186-2009**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour 2009 au montant de 100 \$.

**ADOPTÉ**

**Arrivée du maire Denis Laporte à 20 h 10.**

**R 187-2009**

**DÉDOMMAGEMENT À NORMAND PAYETTE POUR L'ARROSAGE DE LA HAIE AU PARC DU TROU-DE-FÉE POUR L'ÉTÉ 2009**

**ATTENDU QUE** monsieur Normand Payette, propriétaire au 1209, chemin Saint-Jacques est voisin de notre parc municipal du Trou-de-Fée;

**ATTENDU QUE** depuis quelques années nous lui demandons de s'occuper de l'arrosage de la haie de cèdres au parc du Trou-de-Fée;

**ATTENDU QUE** notre demande lui occasionne des frais d'électricité pour le fonctionnement de la pompe en plus de lui demander du temps à consacrer à ce travail;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de lui accorder une somme d'argent pour les services que monsieur Payette nous rend;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**DE** verser pour l'été 2009 une somme de 100 \$, à monsieur Normand Payette, pour les services rendus relativement à l'arrosage de la haie de cèdres au parc du Trou-de-Fée.

**ADOPTÉ**

**R 188-2009**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de proclamer le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année ***Journées de la culture***.

**ADOPTÉ**

**R 189-2009**

**MANDAT DE CONCILIATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE DOSSIER DE CONTESTATION À LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES**

**ATTENDU QU'**un employé temporaire syndiqué de la municipalité de Crabtree a fait une demande de contestation d'une décision rendue par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est convoquée en audition le 9 septembre 2009 pour ce dossier;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire régler le dossier en conciliation en offrant de rembourser les 14 premiers jours de salaire dû à la CSST et réclamé à l'employé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau soit mandaté pour et nom de la municipalité afin de communiquer avec le conciliateur et autoriser le remboursement à la CSST du montant de 1 373,44 \$ représentant l'indemnité de remplacement du revenu pour la période du 16 au 29 mai 2009.

**ADOPTÉ**

**R 190-2009**

**AUTORISATION DE TRAVAUX À L'INTERSECTION DE LA 21<sup>E</sup> RUE ET DE LA 4<sup>E</sup> AVENUE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** soit autoriser l'achat et l'installation de 2 bacs à fleurs sur la 21<sup>e</sup> Rue à l'intersection à afin de la rendre plus sécuritaire pour un montant total de 2 500 \$;

**QUE** la dépense soit affectée au poste 72-610-00-711 et l'excédent devra être compensé par le poste 72-320-00-710;

**ADOPTÉ**

**191-2009**

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
2008-148 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES  
ROUTIERS.**

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement 2008-148.

La modification consiste à modifier l'article 2 du règlement afin de réduire la vitesse sur le chemin Beauséjour de 80 à 70 km/h.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

**R 192-2009**

**APPUI FINANCIER À LA CARA POUR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE**

**ATTENDU QUE** la Corporation d'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) s'implique dans les projets suivants :

- ensemencement de truite dans la rivière L'Assomption en juin 2009
- Fête en ville à Joliette le 14 juin 2009
- Pêche en herbe : juin et juillet 2009 avec distribution de 100 ensembles de canne à pêche et certificats de pêche valides jusqu'à 18 ans;

**ATTENDU QUE** les jeunes inscrits au camp de jour auront l'opportunité de profiter de l'activité ***Pêche en herbe***;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire encourager ces activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers que l'on accorde un appui financier de 300 \$ pour couvrir les frais d'ensemencement et d'animation des ateliers pour les jeunes.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 22 h 25 heures.**

\_\_\_\_\_  
Daniel Leblanc, conseiller

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier